

COMITÉ DIRECTEUR du CDV 22

Compte rendu de la réunion du 19 décembre 2018

Présents : Pierre LE BOUCHER, président ; Pierre GUEUTIER, vice-président ; Danièle LE SECH, trésorière ; Didier AVELINE, Pierre-Yves BERNARD, Yann COLIN, Alain DECLOCHEZ, Arnaud FAUTRAT, Ronan LE GOFF, Annick MARTIN, Hervé NIVET, Yves SATIN, administrateurs ; Yvon FURET, directeur.

Excusés : Eric BLANCHOT ; Bénédicte BOIRON-LAYUS, secrétaire ; Michel PINSON ; Coulon Eric ; Laurence Christophe

Absents : Coudray François, Diacono Edwige

Ordre du jour :

- Infos du président
- Point par commission :
 - o Voile à l'école
 - o Sportive : validation de la liste performance
 - o Développement : point sur le CESE
 - o Habitable : suite projet J80 et OPEN 5.7
 - o Arbitrage
- Point financier
- Questions diverses

Infos du président :

- Présentation du Tour de Bretagne Voile 2019 qui partira de St-Quay-Portrieux
- Un colloque voile scolaire a eu lieu les 10 et 11 décembre au siège de la FFV, piloté par Pierre LE BOUCHER en charge de la commission au plan national. L'organisation costarmoricains a fait l'objet d'une présentation à deux voix de la part de Hervé NIVET en charge de la commission 22 et de Luc LEBLANC, inspecteur de l'EN en charge de l'EPS pour le rectorat d'académie.
- Les présidents de CDV sont conviés au premier congrès qui leur est dédié les 18 et 19 janvier prochains à MARTIGUES et sur la base marseillaise des jeux olympiques 2024.

Commission sportive : cf compte rendu commission

(https://www.cdv22.com/images/CR_com_sportive_4_decembre2018.pdf)

- Validation de la liste performance sous réserve des dernières modifications éventuelles au mois de janvier.
- Remarques concernant la dernière commission :
 - o Le comité directeur se réjouit de la mise en place d'un championnat en RS FEVA.
 - o L'attribution des coques « ailes marines » fait l'objet d'une réserve concernant un coureur en laser, celui-ci déclarant ne pas pouvoir participer au programme prévu.

- Procédure d'annulation de régates pour cause météo : elle est intégrée au règlement sportif et va faire l'objet d'une précision quant à la diffusion de l'information. Elle s'applique à toutes les régates y compris en habitable.
- Championnats de France 2019 : deux épreuves ne sont toujours pas attribuées : l'OPEN de France ainsi que les internationaux LASER. Les clubs intéressés peuvent demander le cahier des charges au CDV.

Commission Voile à l'école : cf compte rendu commission

(https://www.cdv22.com/images/CR_Voile_l_ecole_du_6_decembre_2018.pdf)

- A rectifier : remplacer « écoles catholiques » par « écoles privées ».
- Remarque de Arnaud FAUTRAT : attention à l'impact des nouveaux territoires sur la pratique. En effet, certains maires auraient mis en place une discrimination au financement en fonction de l'origine communale des élèves d'une même classe. Le président rappelle qu'une telle discrimination est interdite, le maire lui-même ayant accepté l'inscription des élèves. Affaire à suivre...
- Le groupe J80 du Trégor cherche à mettre en place une pratique pour les lycéens hors présence des profs d'EPS : une convention devra être signée entre l'AS du lycée et le club porteur.

Commission Développement :

- Les outils et décisions du CESE sont présentés :
 - La répartition de la part régionale du passeport avec une augmentation substantielle de la part « club »
 - Le budget global de 80 000€ dédié aux actions pour lesquelles un appel à projet est disponible sur le site CESE (<https://www.cese-voile-bretagne.bzh>)
 - La newsletter envoyée récemment aux EFV et à chaque fois que nécessaire
- Le calendrier des formations initiées par le CDV est publié. Ces formations sont ouvertes à tous les licenciés des clubs. Elles sont souvent payantes car faisant appel à des formateurs extérieurs, mais peuvent bénéficier de financement de la part des OPCO (ex OPCA). Il est à noter un changement d'OPCO pour la branche sport, à surveiller de près. Une demande de reprise en main des formations au niveau ligue est renouvelée, ce qui devrait être le cas à partir de l'automne prochain. À suivre...
- Remarque : la visite médicale du travail a été refusée pour la délivrance de la carte PRO au profit d'un certificat de médecin de ville. À vérifier car le premier nommé vaut pour l'aptitude au travail.

Commission habitable :

- Un groupe OPEN 5.7 a été remis en place en baie de St-Brieuc sous le pilotage du pôle nautique Sud Goëlo. Il concerne quatre équipages de trois clubs (2PNSG, 1 YCVA, 1LCC)
- La finale de la coupe 22 a eu lieu les 17 et 18 novembre à St-Cast. Organisée par le centre nautique, elle a réuni 8 équipages sur 6 J80 et a permis de faire courir 6 manches à chaque équipage. Les résultats :

place	n° du bateau / sponsor	licences	coureurs / équipage	club
1	BARRAL	0790943Z	BARRAL ARNAUD	SR PERROS
2	KIEFFER	0420633K	KIEFFER CORENTIN	C N ST CAST
3	PEYSSON	1224516N	PEYSSON JEAN	SN ST QUAY PORTRIEUX
4	NADAUD	0030767Z	NADAUD FREDERIC	SR PERROS
5	MAZODIER	1240175Z	MAZODIER ERIC	C N ST CAST
6	RICHARD	1018544J	RICHARD ALAN	LOGUIVY CANOT CLUB
7	LEGUEVEL	1218253P	LE GUEVEL YVON	LOGUIVY CANOT CLUB
8	COLIN	1294787M	COLIN YANN	SR PERROS

- Affectation des J80 : saison 2019/2020 : aucun appel à projet « jeunes » n'est pour l'instant parvenu au CDV. L'appel à projet est prolongé jusqu'à la fin de l'hiver. Une proposition est faite de mettre en place un système de sélective permettant à des équipages, tous âges confondus, de se voir attribuer un bateau en vue de l'euro 2020 à St Cast. À débattre au printemps pour une éventuelle mise en place à l'automne.

Commission arbitrage :

- Le colloque annuel aura lieu le 12 janvier prochain à la maison des sports. Il regroupera les arbitres du 22 et 35. Le CDV prendra en charge les repas de ses arbitres.
- Formation : 7 personnes ont débuté une formation d'arbitre régional (5 du 35, 2 du 22)
- Deux nouveaux arbitres régionaux ont été nommés : Pierre LE FLOC'H juge, Christelle SIMON comité de course.
- Arbitres nationaux : Sébastien ALLARD (PLÉRIN, comité de course) a été nommé. Ludwig REITZER (CC) et Patrick ALLAIRE (juge) ont entamé une formation nationale.
- Didier AVELINE et Yves LAUREC sont devenus évaluateurs régionaux.

Point financier :

- La trésorière a présenté l'état des finances au 30 novembre. On s'oriente vers un déficit d'exploitation d'environ 8000€, ceci étant dû à la non vente des ELLIOTS de l'ex CDVH qui avait été intégrée au BP. La trésorerie du CDV et son bilan viendront par contre conforter le budget général qui sera présenté à l'assemblée générale. Le comité directeur valide la décision du bureau d'accorder une prime exceptionnelle dite « Macron » de 600€ net de charges aux salariés en raison de l'excellent travail accompli par l'équipe.

Questions diverses :

- Le comité directeur adopte le principe de l'achat d'une doudoune sans manche aux couleurs du CDV 22 destinée aux administrateurs (60€ l'unité, 20 unités environ) pour un budget de 1200€. Son financement sera prévu dans le cadre du prochain budget, pouvant inclure une participation de chacun.
- Le prochain comité directeur est fixé au mardi 29 janvier à 18h30 à la maison des sports. Ordre du jour : présentation des comptes 2018 et préparation de l'assemblée générale.

Le 23 décembre 2018

Pierre LE BOUCHER